



CCI ÎLES DE GUADELOUPE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

DIRECTION GUICHET UNIQUE

Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE: du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

Sociétés : OUVERTURE D'UN ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE OU COMPLÉMENTAIRE

Il convient au préalable quel que soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

Rappel: La notion d'établissement secondaire s'applique aux entreprises dont le siège est situé hors de la circonscription.

PIECES A FOURNIR AU CFE POUR L'INSCRIPTION AU RCS

- Un imprimé M2 en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- Tout titre justifiant du lieu d'exercice : bail commercial, autorisation de domiciliation certifiée conforme...etc.
- Un pouvoir du représentant légal si la formalité est présentée par une tierce personne + copie de la pièce d'identité du mandataire (Original)

Fournir en plus en cas de création d'un établissement secondaire

- Original de l'extrait de l'immatriculation principale datant de moins de 3 mois

Concernant l'activité

SI ACTIVITE REGLEMENTEE

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive délivrée par l'organisme compétent
- En cas d'exploitation d'un **débit de boisson ou d'un restaurant, copie du récépissé de déclaration d'ouverture** délivré par la mairie de la commune du lieu d'implantation

*!! pour l'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} catégorie), d'un Restaurant, obligation de suivre au préalable une formation dispensée par un centre de formation agréé afin d'obtenir un **permis d'exploitation**, valable 10 ans. Il en est de même pour la vente à emporter de boissons alcooliques entre 22heures et 8 heures.*

Pour ce type d'activité, une attestation de formation sera réclamée par la mairie en vue de la délivrance du récépissé de déclaration

- Effectuer en plus une déclaration d'activité auprès de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Cerfa 13984-03), Service de l'Alimentation, Antenne des Abymes, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, 97139 Les Abymes. Contact Abymes : accueil DAAF au 0590996050, contact Basse-Terre : accueil DAAF au 0590990909

ORIGINE DU FONDS

ACQUISITION /LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

- Copie de l'acte timbré et enregistré au Centre Des Impôts ou Copie du contrat de location-gérance
- Attestation de parution de l'avis dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- Si l'acte ne comporte pas droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local certifiée conforme

COUT DE LA FORMALITE

« *Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés* »

« **En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint** »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais GREFFE : Espèces ou Chèque (*chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce*)

Immatriculation secondaire – Siège en Métropole	
Création (+ coût notification)	96,35 € + 39,94 €
Location Gérance/Gérance-Mandat/ Achat/Apport/Mutation à titre onéreux (avec ou sans BODACC)	98,78 € + 39,94 €
Immatriculation secondaire – Siège en Martinique, Réunion, Basse-Terre	
Création (+ coût notification)	93,15 € + 39,94 €
Location Gérance/Gérance-Mandat/ Achat/Apport/Mutation à titre onéreux (avec ou sans BODACC)	95,58 € + 39,94 €
Immatriculation secondaire – Siège en Guyane, Mayotte	
Création (+ coût notification)	90,78 € + 39,94 €
Location Gérance/Gérance-Mandat/ Achat/Apport/Mutation à titre onéreux (avec ou sans BODACC)	93,21 € + 39,94 €
SI PRISE D'ACTIVITE LORS DE L'IMMATRICULATION SECONDAIRE	+ 116€
Inscription complémentaire	
Création	59,11 €
Location Gérance/Gérance-Mandat/Achat/Donation/Toute mutation Onéreuse (avec ou sans BODACC)	61,54 €

Notification Greffe DOM : 39,94 €

Fiche mise à jour le 18/06/2021